



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21140
12 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**LETRE DATEE DU 12 FEVRIER 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées iraniennes ont commis les violations suivantes des dispositions du cessez-le-feu :

1. Le 21 janvier 1990, à 16 h 50, cinq Iraniens ont été observés alors qu'ils construisaient une guérite sur une tour métallique installée par les forces iraniennes au point de coordonnées 939874, à 2 300 mètres des positions de notre IIIe corps d'armée.
2. Le 21 janvier 1990, à 11 heures, les Iraniens ont construit une tranchée de communication entre les points de coordonnées 568943 et 561944, à une distance de 300 à 400 mètres des positions de notre IIIe corps d'armée.
3. Les 20 et 21 janvier 1990, une douzaine d'Iraniens ont terminé la construction d'un refuge au point de coordonnées 964111, à 2 000 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
4. Le 21 janvier 1990, à 10 h 50, les Iraniens ont construit un poste d'observation sur leur premier remblai, au point de coordonnées 948782, à 900 mètres des positions de notre IIIe corps d'armée.
5. Le 21 janvier 1990, à 8 h 30, cinq Iraniens (trois civils et deux militaires) ont été vus filmant nos lignes à l'aide d'une caméra vidéo, au point de coordonnées 276694, à 600 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.
6. Le 21 janvier 1990, à 14 h 45, une pelleteuse iranienne a été repérée alors qu'elle procédait au terrassement d'une petite colline située à l'est de la cote 1401, au point de coordonnées 491845, à 1 000 mètres des positions de notre Ier corps d'armée. A 12 h 30 les travaux ont été interrompus.
7. Le 21 janvier 1990, à 14 heures, huit Iraniens ont creusé une tranchée de communication de 30 mètres, au point de coordonnées 991052, à 1 500 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.

8. Le 23 janvier 1990, à 8 h 50, 15 Iraniens ont creusé une tranchée de communication de 50 mètres, à droite de la cote 466, au point de coordonnées 961116, à 2 000 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
9. Le 23 janvier 1990, à 14 h 45, un camion ennemi transportant un canon de 106 millimètres s'est arrêté près de la position iranienne située au point de coordonnées 861223, à 500 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
10. Le 23 janvier 1990, à 15 h 20, 15 Iraniens divisés en trois groupes ont creusé trois positions séparées de 15 mètres, derrière la cote 466, au point de coordonnées 976133 à 400 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
11. Le 23 janvier 1990, à 9 h 55, un camion iranien transportant trois blocs de béton et une pelleuse a été observé alors qu'il déchargeait sa cargaison près du remblai iranien, au point de coordonnées 282690, à 600 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.
12. Le 24 janvier 1990, à 16 h 50, trois Iraniens ont creusé une nouvelle position au point de coordonnées 609402, à 300 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
13. Le 24 janvier 1990, à 13 h 30, les Iraniens ont construit un refuge au point de coordonnées 147797, à 900 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
14. Le 25 janvier 1990, à 10 h 25, sept Iraniens ont procédé à la construction d'un poste d'observation non recouvert en demi-cercle, de 1 mètre de haut, au point de coordonnées 940135, à 300 mètres des positions de notre IIe corps d'armée. A 13 h 15, le poste d'observation a été démantelé.
15. Le 25 janvier 1990, à 16 h 35, sept Iraniens ont été vus alors qu'ils construisaient un refuge en briques, à l'est de la rive orientale du Douwairej, au point de coordonnées 267997, à l'est d'Aïn Karzan, à 2 000 mètres des positions de notre IVe corps d'armée.
16. Le 27 janvier 1990, à 15 heures, trois Iraniens ont été vus remplaçant une mitrailleuse par un canon, au point de coordonnées 532618, à 2 500 mètres des positions de notre IVe corps d'armée.
17. Le 27 janvier 1990, à 6 h 30, une unité du génie iranien équipée d'une pelleuse, d'un rouleau compresseur et de quatre camions à benne a été observée alors qu'elle remettait en état une route au point de coordonnées 681153, à 1 000 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.
18. Le 27 janvier 1990, à 10 heures, trois Iraniens ont été observés alors qu'ils posaient un filet de pêche dans le Chatt-al-Arab, au point de coordonnées 538293, à 500 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.
19. Le 27 janvier 1990, à 14 h 15, 15 Iraniens ont creusé une tranchée de communication de 30 mètres, au point de coordonnées 965113, à 2 500 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.

20. Le 29 janvier 1990, entre 14 heures et 17 heures, les Iraniens ont érigé un remblai de 150 mètres de long et de 1,5 mètre de haut, dans la ville de Mehran, au point de coordonnées 088647, à 2 800 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
21. Le 29 janvier 1990, entre 14 heures et 17 heures, les Iraniens ont aménagé deux abris au point de coordonnées 082642, au sud de Mehran, à 2 200 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
22. Le 29 janvier 1990, à 16 heures, trois Iraniens ont été repérés alors qu'ils remplaçaient une mitrailleuse de type PKC par une autre mitrailleuse au point de coordonnées 651013, à 500 mètres des positions de notre IVe corps d'armée.
23. Le 29 janvier 1990, à 17 h 15, trois ou quatre Iraniens ont construit un abri de pierres et d'argile d'une hauteur de 1 mètre au point de coordonnées 156788, à Nakhlistan, à 700 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
24. Dans la nuit du 29 au 30 janvier 1990, les Iraniens ont construit un abri en béton et tôle ondulée au point de coordonnées 567950, au sud de Karhida et à 250 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
25. Dans la nuit du 29 au 30 janvier 1990, les Iraniens ont creusé une tranchée de communication longue de 100 mètres entre leurs positions au point de coordonnées 567951, au sud de Karhida et à 250 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
26. Dans la nuit du 29 au 30 janvier 1990, les Iraniens ont aménagé deux positions de mortier de 60 millimètres au point de coordonnées 562955, au sud de Karhida, à l'intérieur de leurs lignes et à 300 mètres des positions de notre IIe corps d'armée; ces Iraniens ont creusé six autres positions de mortier de 60 millimètres au point de coordonnées 565966, au sud de Karhida, à l'intérieur de leurs lignes et à une distance de 500 à 600 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.
27. Le 30 janvier 1990, à 11 h 30, des éléments du génie iranien ont été repérés alors qu'ils procédaient à des travaux face au remblai iranien situé au point de coordonnées 919971, à 1 600 mètres des positions de notre IIIe corps d'armée.
28. Le 30 janvier 1990, à 10 h 45, les Iraniens ont installé une nouvelle mitrailleuse sur le versant sud d'Alkyiuf, au point de coordonnées 581718, à 1 000 mètres des positions de notre VIe corps d'armée.
29. Le 30 janvier 1990, à 9 heures, trois Iraniens ont été repérés alors qu'ils pêchaient dans le Chatt-al-Arab, au point de coordonnées 546251, à 700 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.
30. Le 31 janvier 1990, à 16 heures, cinq Iraniens ont été repérés alors qu'ils creusaient une tranchée de communication longue de 20 mètres, verticalement au front, au point de coordonnées 562952, et qu'ils installaient un poste d'observation à l'extrémité de cette tranchée, à 200 mètres des positions de notre IIe corps d'armée.

31. Le 31 janvier 1990, à 16 h 5, des éléments du génie iranien équipés de trois camions à benne, une pelleteuse et une grue ont été repérés derrière le remblai iranien sur l'île de Haj Salboukh alors qu'ils déposaient trois blocs de béton parallélépipédiques au point de coordonnées 345588, à 600 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.

32. Le 31 janvier 1990, à 9 h 30, trois Iraniens ont été repérés alors qu'ils pêchaient dans le Chatt-al-Arab, au point de coordonnées 547245, à 700 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.

33. Le 31 janvier 1990, à 16 h 15, trois Iraniens ont été repérés alors qu'ils pêchaient dans le Chatt-al-Arab, au point de coordonnées 545243, à 700 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.

Opérations d'inondation

La partie iranienne a continué d'inonder le secteur situé face à notre IIIe corps d'armée et devant les barrières de nos unités militaires. Au cours de la période du 21 au 31 janvier 1990, l'eau avait atteint les niveaux suivants :

34. Le 21 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

35. Le 22 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 85 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

36. Le 23 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 85 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

37. Le 24 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

38. Le 25 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 85 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

39. Le 26 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 175 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 175 centimètres.

40. Le 27 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 175 centimètres.

41. Le 28 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 175 centimètres.

42. Le 29 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

43. Le 30 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

44. Le 31 janvier 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdul Amir Al-ANBARI
